

Résultat de l'Appel d'Offres Ouvert relatif aux déménagements de meubles, objets lourds ou autres

Vu la délibération du Conseil Municipal n°3065 en date du 27 janvier 2006,

Vu la séance d'ouverture des plis par la personne responsable des marchés, en date du 09 mai 2006,

Vu les procès verbaux de la Commission d'Appel d'Offres en date des 18 mai et 1^{er} juin 2006,

Vu les rapports d'analyse de la candidature et de l'offre établis par les services municipaux,

Vu le rapport en date du 02 juin 2006 établi par le Directeur Général Adjoint des Services,

Vu le rapport en date du 02 juin 2006 établi par le Directeur Général des Services,

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

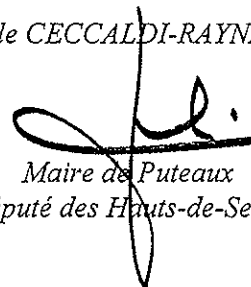
- de prendre acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres, d'attribuer le marché relatif aux déménagements de meubles, objets lourds ou autres, à la société :*

**SERVICE POIDS LOURD
4 bis rue Galvani
75017 PARIS**

pour son offre conforme en tous points au dossier de consultation d'entreprises. Son offre est constituée par un bordereau des prix unitaires.

- de m'autoriser à signer le marché et à le notifier à ladite société,*
- de m'autoriser ou mon représentant à signer les bons de commande afférents à ce marché.*

Joëlle CECCALDI-RAYNAUD



*Maire de Puteaux
Député des Hauts-de-Seine*

**Résultat de l'Appel d'Offres Ouvert relatif aux déménagements de meubles,
objets lourds ou autres**

Vu la séance d'ouverture des plis par la personne responsable des marchés en date du 09 mai 2006, vu les procès verbaux en date des 18 mai et 1^{er} juin 2006 de la Commission d'Appel d'Offres, et vu le rapport établi le 02 juin 2006 par le Directeur Général Adjoint des Services, je propose au Maire de soumettre au Conseil Municipal les décisions suivantes :

- prendre acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres, d'attribuer le marché relatif aux déménagements de meubles, objets lourds ou autres, à la société :

SERVICE POIDS LOURD
4 bis rue Galvani
75017 PARIS

pour son offre conforme en tous points au dossier de consultation d'entreprises. Son offre est constituée par un bordereau des prix unitaires.

- autoriser le Maire à signer le marché et à le notifier à ladite société.

- autoriser le Maire ou son représentant à signer les bons de commande afférents à ce marché.

Le Directeur Général des Services


Christian OLLIVIER

**Résultat de l'Appel d'Offres Ouvert relatif aux déménagements de meubles,
objets lourds ou autres**

En sa séance du 27 janvier 2006, le Conseil Municipal a adopté le dossier de consultation d'entreprises relatif aux déménagements de meubles, objets lourds ou autres, et a autorisé le Maire à faire procéder à la consultation par voie d'Appel d'Offres Ouvert.

A cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été expédié 08 mars 2006 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (parution le 11 mars 2006), au Journal Officiel de l'Union Européenne (parution le 11 mars 2006) et au Moniteur des Travaux Publics (parution le 17 mars 2006).

La personne responsable du marché, en sa séance du 09 mai 2006, a ouvert le pli reçu de la société SERVICE POIDS LOURD.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie en sa séance du 18 mai 2006, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse de la candidature de la société SERVICE POIDS LOURD, a décidé de procéder à l'ouverture de sa deuxième enveloppe.

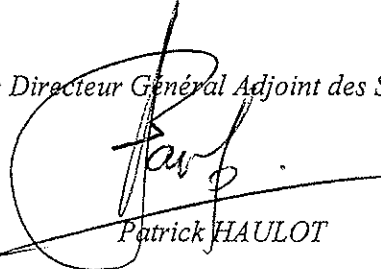
La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 01 juin 2006, a décidé d'attribuer le marché relatif aux déménagements de meubles, objets lourds ou autres, à la société :

SERVICE POIDS LOURD
4 bis rue Galvani
75017 PARIS

pour son offre conforme en tous points au dossier de consultation d'entreprises. Son offre est constituée par un bordereau des prix unitaires.

Les procès verbaux et les rapports d'analyse de la candidature et de l'offre peuvent être consultés à la Direction de la commande publique.

Le Directeur Général Adjoint des Services



Patrick HAULOT

PROJET

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°3065 en date du 27 janvier 2006, adoptant le dossier de consultation d'entreprises relatif aux déménagements de meubles, objets lourds ou autres et autorisant le Maire à faire procéder à la consultation par voie d'Appel d'Offres Ouvert,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence expédié le 08 mars 2006 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (parution le 11 mars 2006), au Journal Officiel de l'Union Européenne (parution le 11 mars 2006) et au Moniteur des Travaux Publics (parution le 17 mars 2006),

Vu la séance d'ouverture des plis par la personne responsable des marchés, en date du 09 mai 2006,

Vu les procès verbaux de la Commission d'Appel d'Offres en date des 18 mai et 1^{er} juin 2006,

Vu les rapports d'analyse de la candidature et de l'offre établis par les services municipaux,

Vu le rapport en date du 02 juin 2006 établi par le Directeur Général Adjoint des Services,

Vu le rapport en date du 02 juin 2006 établi par le Directeur Général des Services,

Délibère

Article 1 *Il est pris acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres, d'attribuer le marché relatif aux déménagements de meubles, objets lourds ou autres, à la société :*

SERVICE POIDS LOURD
4 bis rue Galvani
75017 PARIS

pour son offre conforme en tous points au dossier de consultation d'entreprises. Son offre est constituée par un bordereau des prix unitaires.

Article 2 *Le marché est passé sous la forme d'un marché à bons de commande susceptible de varier de la manière suivante :*

- montant minimum annuel : 10 000 euros HT*
- montant maximum annuel : 40 000 euros HT*

Article 3 *La durée du marché est fixée comme suit :*

- *Première année ferme du marché : de la date de notification au 31.12.2006*
- *Première année de reconduction expresse : du 01.01.2007 au 31.12.2007*
- *Deuxième année de reconduction expresse : du 01.01.2008 au 31.12.2008*
- *Troisième année de reconduction expresse : du 01.01.2009 au 31.12.2009*

Article 4 *Le Maire est autorisé à signer le marché et à le notifier à ladite société.*

Article 5 *Le Maire ou son représentant est autorisé à signer les bons de commande afférents à ce marché.*